

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version du 10/09/2024

## 1. Définitions

Client : co-contractant de Handball Formation Méditerranée

Contrat : contrat ou convention de formation conclue entre HFM et le Client. Cette convention ou contrat peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Handball Formation Méditerranée ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation.

Formation : comprend tous les types de formations y compris les parcours, cycles, modules, en présentiel, en distanciel synchrone (classes virtuelles) ou asynchrone (FOAD) avec ou sans contrôle permanent d'un encadrant.

## 2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à HFM si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

La signature du formulaire d'inscription emporte, pour le signataire et pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

## 3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

## 4. Report / annulation d'une formation par Handball Formation Méditerranée

HFM se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation. Dans ce cas, l'organisme de formation en informe par écrit chaque participant ainsi que l'association et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

## 5. Annulation ou abandon d'une formation par le Client

L'organisme de formation se réserve la possibilité de retenir le prix total de la prestation en cas d'absences totale ou partielle du participant à l'action de formation.

Annulation du Client :

La demande d'annulation doit être confirmée à l'organisme de formation par le Client et par courriel au secrétariat d'HFM : [6300000.formation@ffhandball.net](mailto:6300000.formation@ffhandball.net)

Si la demande est reçue moins de 15 jours avant la date de début de l'action de formation, des frais de désistement d'un montant égal à 50 % du prix de la prestation seront facturés

Abandon du Client :

Le demande d'abandon doit être confirmée à l'organisme de formation par le Client et par courriel au secrétariat d'HFM : [6300000.formation@ffhandball.net](mailto:6300000.formation@ffhandball.net) ou au formateur/ coordonnateur aux adresses mails transmises sur le Contrat établi, des frais de désistement d'un montant égal à 100 % du prix de la prestation seront facturés.

## 6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, l'association à la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

## 7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, la plupart de la documentation relative à la Formation sera remise sur des supports dématérialisés, il en est de même pour les feuilles d'émargement quand cela est possible.

## 8. Refus de former

Dans le cas où un contrat serait conclu entre le client et Handball Formation Méditerranée (HFM) sans avoir procédé au paiement de ladite formation, HFM pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le contrat et de délivrer les formations concernées, sans que l'association ou le bénéficiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## 9. Tarifs et règlements

Pour chaque formation, une facture sera émise avant le début de celle-ci. Le tarif de la formation indiqué au catalogue et les tarifs des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Les frais annexes (repas, déplacements, hébergements) sont à la charge du Client.

Tous les tarifs sont indiqués en euros et TTC. L'organisme n'est pas assujéti à la TVA.

Le montant de la facture sera prélevé à trente (30) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Handball ou Handball Formation Méditerranée (HFM).

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

## 10. Règlement par un financeur

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un financeur (OPCO du Sport - Afdas, Mon Compte Formation – CPF, etc...) dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur sa fiche d'inscription ,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par le financeur qu'il aura désigné.

Si le financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si HFM n'a pas reçu la prise en charge du financeur au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement. En cas de non-paiement par le financeur, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 11. Obligations et Responsabilité de HFM

HFM s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Handball Formation Méditerranée n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, HFM sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de HFM, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

## 12. Obligations du Client

Le Client s'engage :

- que le participant soit présent sur tous les temps de formation
- que le participant réalise et transmette tous les documents obligatoires au suivi et contrôle de la réalisation de la formation.
- payer le prix de la formation
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à HFM, sans l'accord écrit et préalable de HFM
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Handball Formation Méditerranée.

## 13. E-Learning – FOAD – Formation à distance

HFM accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après « les contenus FOAD »

L'ensemble des contenus FOAD seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning sur la plateforme fédérale « CAMPUS DES HANDBALLEURS », après l'établissement du Contrat et l'inscription du participant à la formation.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués à l'apprenant par la FFHANDBALL, dès l'inscription de l'apprenant sur la plateforme « CAMPUS DES HANDBALLEURS ». L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le participant sous le contrôle du Client, est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au participant de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le participant est responsable des conséquences de leur utilisation. HFM ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du participant.

Le Client et/ou le participant s'engage à informer HFM de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par Handball Formation Méditerranée pour consommer les licences d'utilisation pour les contenus FOAD. Passé ce délai, la licence d'utilisation consentie cessera immédiatement.

#### **14. Confidentialité et Propriété Intellectuelle**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par HFM au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de HFM. Le droit de propriété sur toutes les Informations que HFM divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à HFM. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les participants.

La divulgation d'Informations par HFM ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, HFM accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. Le participant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Handball Formation Méditerranée ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

Le participant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de HFM :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales,
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle,
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation,
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

#### **15. Ethique**

15.1 Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à HFM.

15.2 Le Client garantit :

- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables,
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations,
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte,
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.

La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Handball Formation Méditerranée

15.3 Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à HFM de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

#### **16. Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la réalisation des formations, HFM est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec les instances de la FFHB et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de HFM ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer HFM, en écrivant à l'adresse suivante : [6300000.formation@ffhandball.net](mailto:6300000.formation@ffhandball.net).

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, HFM s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, HFM s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations,
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels,
- En cas de sous-traitance, HFM se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles,
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

#### **17. Communication**

Le Client autorise expressément Handball Formation Méditerranée à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **18. Loi applicable et juridiction**

Le Contrat et tous les rapports entre HFM et son Client relèvent de la Loi Française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Aix en Provence quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.